



## Demande pension alimentaire

Par **lilas**, le **24/08/2008** à **10:40**

bonjour,rnrnje me sépare de mon ami après 20 ans de vie commune nous avons une fille qui a aujourd'hui 16 ans et qu'il a reconnue je voudrais savoir quelle procédure suivre pour demander une pension alimentaire et également savoir si je suis obligée de faire appel à un avocat ou s'il est possible d'entamer une procédure directement au tribunal et si oui comment? merci d'avance pour votre réponse.

Par **domi**, le **24/08/2008** à **11:39**

Puisque vous n'êtes pas mariés , vous n'avez pas besoin de prendre un avocat ! Il vous suffit de saisir le JAF, qui vous convoquera tous les deux et prendra les décisions concernant la garde de votre fille et le montant de la pension alimentaire en tenant compte des revenus de chacun ! Domi